

**EXTRAIT N° 21-001
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 19 JANVIER 2021**

Envoyé en préfecture le 21/01/2021
Reçu en préfecture le 21/01/2021
Affiché le 21/01/2021
ID : 007-210701579-20210119-DB_001CAA190121-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le dix-neuf janvier, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : Jeudi 14 janvier 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Absents excusés : MME LAUSSEL
Absents non excusés :
Ont donné pouvoir : MME LAUSSEL à M. CUER
Le Conseil a choisi pour secrétaire MME GAGNOT.

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2021, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2021, dès le 2 janvier 2021. Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2021.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2020 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2021.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 2111	10 625	Article 2315	2 500
Article 21351	2 500		
Article 21532	7 750		
Article 2154	2 500		
Article 21562	2 500		
Article 2157	3 750		
Total	29 625	Total	2 500

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2021 du budget assainissement, plafonnés à 25 % du Budget 2020.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Par procuration : M. CUER pour MME LAUSSEL
SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 21 janvier 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 janvier 2021

Le Maire,

Eric CUER.

